



DÉMARCHE RSE DU GPM-GUYANE

La **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**, est définie par la Commission européenne comme la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société. La RSE désigne également la contribution des entreprises aux enjeux de développement durable.

Depuis plusieurs années, le Grand Port Maritime de Guyane a entrepris une véritable démarche pour la responsabilité sociale, sociétale et environnementale avec des actions d'envergure permettant d'agir et d'obtenir des résultats concrets.

Ces actions, incluses dans le projet stratégique du GPM-Guyane et classées par axes, révèlent l'importance du niveau de conscience du GPM-Guyane concernant les grandes préoccupations actuelles.

Engagement dans la transition énergétique

Réalisation du bilan carbone et de gaz à effet de serre ; mise en place de **circuits-courts** ; verdissement du parc automobile avec **50 % de véhicules électriques ou hybrides**.



Préservation de l'environnement

Inventaire des connaissances environnementales sur le territoire du GPM-Guyane ; actualisation des indicateurs de suivis environnementaux.



Prise en compte des risques naturels et technologiques

Études réalisées en tenant compte des aménagements futurs ; prise en compte des prescriptions du **Plan de prévention des risques d'inondation et littoraux (PPRIL)**.



Gestion et valorisation des déchets

Collecte de plus de **25 tonnes de déchets** par an, triés via la mise en place de bacs jaunes, verts et bleus.



Préservation des ressources en eau et de la qualité de l'air

Suivi régulier de la qualité de l'eau et de l'air.



Volet social

650 heures de formation dispensées au personnel ; sensibilisations **SSE*** ; organisation des journées des métiers et du patrimoine au GPM-Guyane.

**(santé sécurité environnement)*

